

[View this email in your browser](#)



## Bonjour à toutes et tous,

Nous vous écrivons aujourd'hui dans une démarche de transparence, afin de préserver notre outil de travail commun. L'objectif ici, est de délivrer une information égale entre tous les travailleurs.ses, en réduisant la part d'incertitude et en vous donnant les moyens, à hauteur de ce qu'il nous est possible de fournir aujourd'hui, d'un choix libre et éclairé concernant le devenir de votre activité chez Smart.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une procédure de PSE était engagée dans la coopérative, avec l'espoir, pour les équipes permanentes, qu'elle se conclue dans les mois à venir dans des conditions protectrices et dignes pour tous les salarié.es, y compris vous, membres Smart. Nous venons d'apprendre qu'une dette conséquente mettait la coopérative dans une situation de cessation de paiement, avec la menace imminente, pour Smart FR, d'être placée en redressement judiciaire.

Nous avons fait parvenir de nombreuses lettres, tant à nos collègues coopérateurs et coopératrices en Belgique, qu'aux différents organes de gouvernance (notamment côté belge : au Conseil d'Administration de Smart, au Conseil d'Entreprise, instances de représentation des salarié.es, comité d'éthique, etc...). L'objectif étant que cette dette, budgétisée dans le plan de continuation voté lors de notre dernière Assemblée Générale de novembre, soit payée, afin que nous n'ayons pas à rentrer dans cette procédure.

En effet, la mise en redressement judiciaire vise à apurer la gestion d'une entreprise en cessation de paiement. A l'issue de la procédure, l'administrateur nommer par le tribunal de commerce a plusieurs options :

1. La poursuite de l'activité et un retour à la normale
2. La cession de l'entreprise
3. La liquidation judiciaire.

Dans ce moment charnière de la vie de nos coopératives, nous pensons utile d'en discuter avec nos collègues, entrepreneur.euse.s, salarié.e.s discontinu.e.s, afin de trouver ensemble la meilleure manière d'assurer la continuité de notre outil de travail, et demander aux seuls qui en ont le pouvoir, de lever l'incertitude qui monte.

Sachez par ailleurs qu'une lettre ouverte a été rédigée à l'attention du Conseil d'Administration de SmartBE par des salarié-s permanents le 16 février dernier et fait œuvre de pétition aujourd'hui, [nous vous invitons à la signer](#).

Soutenues par les délégués du personnel belges et français, nos demandes sont simples. Dans cette situation périlleuse, nous souhaitons que le CA de SmartBE rencontre notre délégation en charge des négociations sur le plan social, avant quelconque dépôt de dossier au tribunal de commerce, afin de conclure un accord qui garantira :

- La trésorerie des sociétaires quoi qu'il arrive
- L'intégrité de leur matériel professionnel
- Des conditions de restructuration et de licenciement respectant les droits et la dignité de l'ensemble des salarié-es permanents de la structure.

Nous sommes conscients de l'inconfort que cette situation implique sur vos activités professionnelles ainsi que pour votre intégrité individuelle. Nous ne vous communiquons pas cette information par gaieté de cœur. Nous ne souhaitons pas déclencher un mouvement de panique. Nous souhaitons assurer l'avenir de notre outil collectif, et nous avons la conviction que nous avons le devoir de vous informer sur le risque que nous partageons collectivement dans la période.

En somme, nous faisons le choix de parier sur notre intelligence collective pour traverser cette épreuve avec l'esprit coopératif que nous incarnons toutes et tous ici. Aussi, nous vous demandons de faire preuve de bienveillance à l'égard des conseiller-es qui vous accompagnent. Cette situation périlleuse n'est pas de leur responsabilité, et ils n'ont malheureusement aujourd'hui que très peu de réponses face à cette situation inconnue.

Nous vous proposons de nous entretenir ensemble lors d'une visio-conférence Lundi 21/02/2022 à 11h.

(Vous pourrez vous connecter via ce lien, pas besoin d'installation préalable)

Lors de cette visio conférence, nous vous exposerons ce que nous connaissons des faits dans un premier temps ; puis nous tâcherons, autant que faire se peut, de répondre à vos questions. Nous vous proposons de les [écrire à l'avance sur ce framapad](#) en essayant de les ranger par thèmes et sans faire de doublon.

D'ici là, nous vous souhaitons de profiter de votre weekend. Nous vous prions de nous excuser pour cette information quelque peu abrupt et inhabituelle. Nous faisons tout notre possible pour défendre vos intérêts.

Le Syndicat CGT Smart Coop.

Notre syndicat n'a malheureusement pas les contacts de tous les travailleurs autonomes de Smart et nous n'avons pas les moyens de nous assurer que cet e-mail ne tombe pas dans les spams. N'hésitez donc pas à en discuter avec vos collègues sociétaires.

